



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 17/2020

Vevey, le 28 septembre 2020

Ne pas diffuser
Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal du jeudi 8 octobre 2020

Réponse à l'interpellation de M. Nicolas Bonjour « Vevey plaque tournante de la drogue »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En réponse à l'interpellation citée sous rubrique, déposée à la séance du Conseil communal du 10 septembre 2020, la Municipalité est en mesure de faire part des éléments suivants :

Est-ce que la Municipalité est consciente de cette problématique ? Que va-t-elle mettre en œuvre rapidement pour contenir et marginaliser le trafic de drogue dans nos rues et ainsi assurer la sécurité de tous ?

La Municipalité est bien entendu consciente de ce problème. Elle est également sensible au sentiment d'insécurité que génère le trafic de produits stupéfiants dans certains secteurs de la ville de Vevey. Ce phénomène, bien connu des autorités ainsi que de la police, a donné lieu à la mobilisation d'un dispositif policier spécifique depuis mai 2017, qui a permis de lutter, avec toute la proportionnalité requise, contre le trafic et la consommation de produits stupéfiants. Il a également eu pour effet de rassurer la population et les voyageurs transitant par la gare de Vevey, au travers d'une présence policière préventive et répressive marquée.

Pourquoi Vevey est-elle devenue une plaque tournante de la drogue dans le canton ? D'où viennent ces trafiquants ? S'agit-il d'un transfert d'une autre ville qui s'expliquerait par une action de répression moins forte, voire laxiste à Vevey ?

Au départ de cette opération policière, les trafiquants occupaient l'espace public à l'avenue Général-Guisan, ce qui générait un fort sentiment d'insécurité pour les commerçants et les habitants de ladite avenue. La forte présence policière dans ce secteur a permis aujourd'hui de réattribuer l'espace public à la population du lieu. Notons que depuis le début de la mise en place de ce dispositif, plus de 2'100 heures de présence ont été effectuées annuellement.

Sur la question d'un prétendu laxisme, il est important de rappeler la nécessité de prendre des mesures proportionnées par rapport à la nature du délit, car il y a souvent beaucoup d'attentes au sein de la population pour des actions policières musclées. Il convient également de prendre en considération l'environnement, notamment l'enceinte de la gare, qui constitue une zone sensible en matière de sécurité et qui implique donc de prendre toutes les précautions pour éviter la mise en danger tant des usagers que des policiers et des suspects.

Quelles mesures la Municipalité de Vevey et ASR comptent-ils prendre pour résoudre ce problème rapidement ?

Actuellement, le phénomène s'est déplacé dans le secteur de la gare et ses abords ainsi que dans certains autres espaces publics situés au bord du lac. Les moyens déployés par Police Riviera ainsi que par la Police cantonale vaudoise permettent aujourd'hui de maintenir le phénomène de deal de rue sous contrôle. En effet, la police est présente quotidiennement à proximité immédiate des points de fixation de manière à déstabiliser le milieu. Une telle présence permet également de rassurer la population au moyen d'une action préventive et dissuasive visible. Nous pouvons confirmer que cette situation n'engendre pas d'autres délits connexes tels que des agressions ou autres infractions graves au Code pénal.

Police Riviera et la Police cantonale vaudoise poursuivent leurs efforts au quotidien afin d'occuper le terrain et de déstabiliser au maximum le milieu.

En complément et mensuellement, des rapports de coordination sont conduits sur un plan régional entre les chefs de régions judiciaires (police de sûreté), les chefs d'arrondissement (gendarmerie) et les officiers opérationnels des polices communales concernées. Hormis le traitement d'affaires judiciaires classiques, il est assuré de façon complémentaire la transmission de renseignements, permettant de faire remonter la sensibilité du terrain – dont les préoccupations de la population – ainsi que la coordination de potentielles opérations de police.

Afin d'améliorer cette coordination et depuis fin 2019, un index informatique permet à l'ensemble des partenaires sécuritaires de visualiser sur une carte les informations « stupéfiants » de leur région. Cet index géographique anonyme apporte la visualisation de l'évolution du renseignement, accrédite la pertinence de ce renseignement par recoupements, informe des lieux d'opérations en cours et permet, le cas échéant, une présence ciblée en temps réel.

Depuis peu, étant donné le point de fixation à la gare de Vevey, la présence policière ainsi que la visibilité des agents ont été renforcées dans ce secteur.

Conscient de la problématique sociale et des conditions précaires des dealers, qu'est-ce que la commune peut s'engager à faire pour, ne pas simplement reporter le problème ailleurs ?

Outre les mesures purement sécuritaires, déployées par Police Riviera, qui contribuent notamment à lutter contre le sentiment d'insécurité, mais qui ne permettent pas de résoudre le problème de fond, la Municipalité propose de mettre sur pied un groupe de travail pluridisciplinaire. Celui-ci devrait permettre d'aborder la problématique de façon plus globale et dans une approche durable, tout en rappelant la complexité du phénomène.

Ce groupe de travail réunira différents acteurs actifs dans les milieux de la prévention, de l'aide aux consommateurs, de l'étude des addictions, de la migration, de l'aménagement de l'espace public ainsi que bien entendu des travailleurs sociaux, Police Riviera, des riverains et des représentants politiques.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 28 septembre 2020

Au nom de la Municipalité
la Syndique  le Secrétaire a.i. 

 MUNICIPALITÉ DE VEVEY

Elina Leimgruber P.-A. Perrehoud